

République Française

Département d'Indre-et-Loire

**ARRETE N°2025/ 11**

Objet : Désignation d'un représentant titulaire de l'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine (ADTT) comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 15,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant élection de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant délégation du Comité syndical au Président et membres du Bureau,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 avril 2021 portant création du Comité des partenaires,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire de l'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine (ADTT) comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Monsieur Vincent DEGEORGE, Président de l'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine (ADTT), est désigné représentant titulaire de cette dernière au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine (ADTT)
- Monsieur Vincent DEGEORGE, Président de l'Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine

Il sera affiché et publié dans le recueil des actes administratifs réglementaires et une ampliation du présent arrêté sera également transmise aux intéressés pour leur servir de titre.

ARTICLE 3 :

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le **18 AVR. 2025**

 **Le Président,**
Emmanuel DENIS